



Non restitution de ma caution

Par **raiden59**, le **02/05/2011** à **00:49**

Bonjour,

voila j'expose mon probleme!

nous etions locataire d'un logement que nous avons quittés le 1er mars pour lequel nous avons versé une caution de 1000€ sur l'etat des lieux de sortie signé par les 2parties il est inscrit changement de moquette dans les 3chambres soit a peu pré 40m², rafraichir la cuisine et le salon!

donc il me semble que ce genre de renovation ne coute pas 1000€ ors mon ex proprietaire (avec qui j'ai eu contact oralement) refuse de me rendre ma caution, de plus le mois d'entrée dans mon logement j'ai payé mon mois de loyer entierment de ma poche (car pour l'apl les paiements sont en mois echus) donc il devrait me rendre le montant de l'apl a peu prés 300€ mais quand je suis allé le voir il m'a repondu qu'il n'avait rien a me devoir car les 1000€ de caution n'avait pas suffit a remettre en état le logement!!!

il me semble que 1300€ cela fait beaucoup pour les travaux!!

a ce jour je n'ai eu aucune lettre ou devis justifiant les depenses de remise en états. quels sont les recours possible au niveau de la caf mais aussi pour ma caution??? merci de votre aide

Par **vanceslas**, le **02/05/2011** à **11:55**

BJR vous avez signé EDL où il est insctit le changement de moquettes et la remise en état de la cuisine donc vous l'acceptez et il est fort probable que si le bailleur fait faire il en aura facilement pour mille euros

par contre pour l'APL il n'a pas le droit de la garder

Par **raiden59**, le **02/05/2011** à **14:51**

oui biensur j'ai signé l'état des lieux de sortie sur lequel était inscrit moquette(lui prend les mouquettes les moins chères je le sais car à mon arrivée je l'ai accompagné à bricomarché pour choisir la couleur des moquettes qu'il devait changer donc à 2.90€ le m² il y a en a 40m²) puis peinture cuisine(12m²) et salon (21m²)! la maison a été relouée mais à ce jour cela fait 2 mois et 1 jour que j'ai quitté le logement mais je n'ai eu aucun courrier justifiant les frais de remise en état, je suppose qu'il doit tout au moins se justifier pour cela? par des factures ou devis non??? et les travaux d'après ce que m'on dit les voisins (ma soeur qui habite à côté du logement et la belle fille du propriétaire qui habite en face) c'est le propriétaire et sa femme qui aurait remis en état la maison! a-t-il le droit de me facturer sa propre main d'oeuvre ou doit-il le faire faire par un artisan!!

je me pose énormément de questions sur son honnêteté car il loue 2 logements et chaque locataire qui part ne récupère jamais sa caution (et à chaque fois ce sont les mêmes excuses maison sale ou dégradé limite insalubre) le locataire avant nous a voulu rentrer dans la maison mais le propriétaire avait changé le canon de la porte donc il n'a même pas récupéré ces meubles, celle d'avant est partie en octobre 2008 et n'a toujours pas récupéré sa caution elle l'a mis au tribunal...

pour le second logement la locataire n'a pas non plus récupéré sa caution ni plus de 800€ d'apl qu'il devait lui rendre! donc je suis perdu je ne sais pas quels sont les démarches à suivre.... merci de votre aide

Par **mimi493**, le **02/05/2011** à **17:35**

Il doit vous fournir les factures ou devis de toutes les sommes qu'il vous réclame et doit vous déduire de ce montant, le loyer en plus qu'il a touché

Par **raiden59**, le **02/05/2011** à **17:39**

d'accord merci de votre aide!

encore une petite question et si je n'ai aucune nouvelle de sa part, puisque les 2 mois légaux sont passés quelle sont les procédures à suivre et où dois-je m'adresser???